

Presse Océan

Lundi 12 mai 2014 - 0,85 €

N° 23034 - Votre journal à domicile : 02 40 44 24 24 (Appel non surtaxé - Tarif local - Gratuit depuis Box)

NOUVEAU!

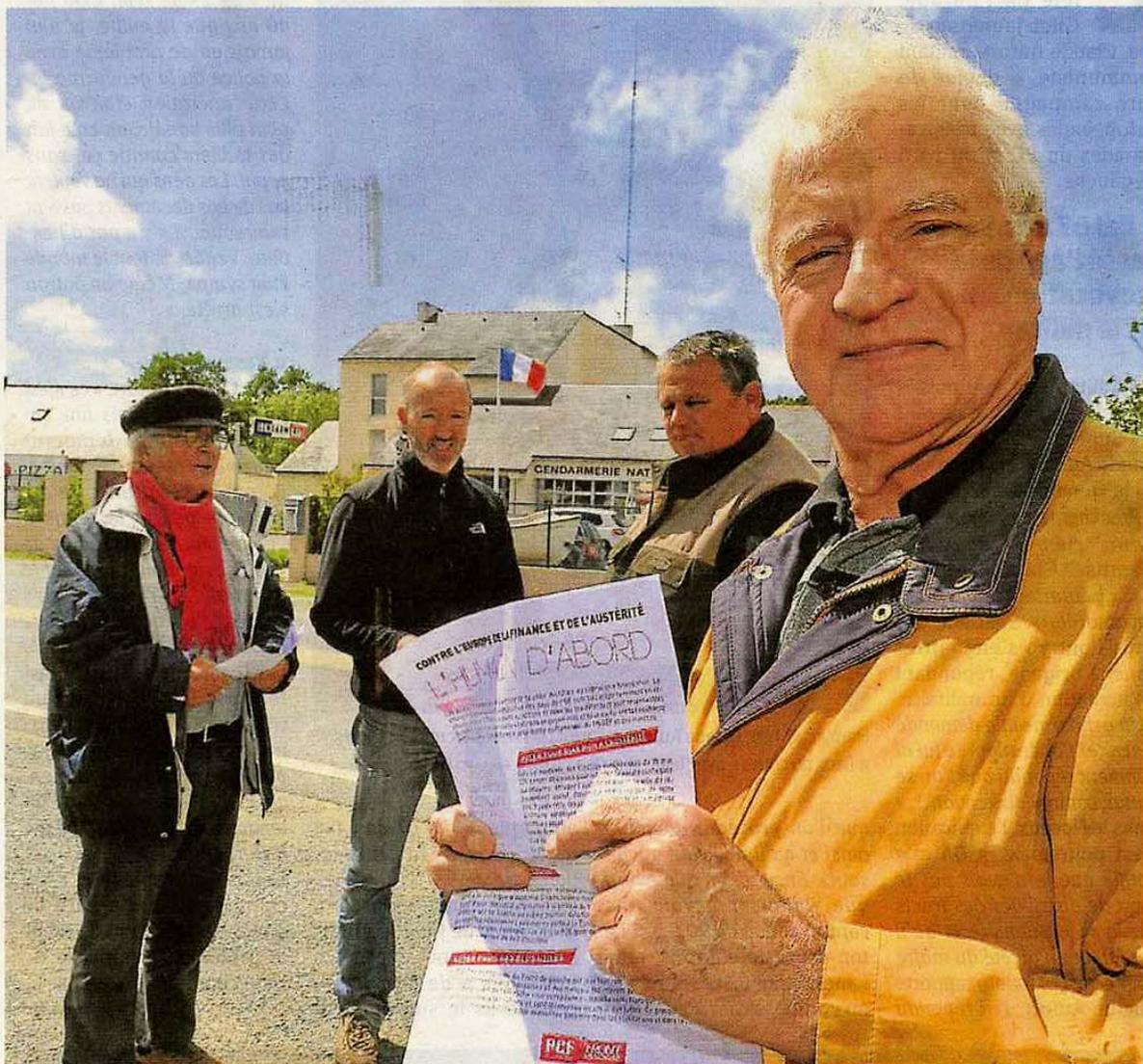
BRASSERIE
RESTAURANT TRADITIONNEL
CRÊPERIE
SALON DE THÉ

Maître de la Tour

Entrée
Plat • Dessert **11€**

Zone Océanis, Galerie GÉANT - ST-NAZAIRE
02 40 22 51 05

L'AMENDE QUI FAIT BONDIR LES PARTIS



Herbignac hier : Claude Aupart et deux autres militants, qui distribuait des tracts politiques sur un rond-point, ont été verbalisés par les gendarmes. Photo PO-N. Bourreau

p. 2 et 3

CAP ATLANTIQUE

Laurie Mahé la nouvelle miss

C'est samedi soir au Pouliguen que l'Herbignacaise est devenue « Miss Cap Atlantique 2014 ».

p. 14

FOOTBALL

FC Nantes : c'est déjà demain

Avant même la fin de la saison, les Kita préparent déjà la suite... Premières pistes.

Cahier sport et p. 13

La Baule : le prof de tennis accusé de viols devant la justice

p. 6

PORNIC

Midi en France sur le vieux port

Le Noirmoutrin Laurent Boyer et ses chroniqueurs enregistrent pendant deux jours.

p. 8

8491-1205-085€
1 2 0 5 0
3 782849 100857

Top ! Ils vont choisir mes fruits et légumes avec le même soin que moi !!!

Super ! Le Drive InterMarché est ouvert près de chez moi !!!

leDRIVE
ledrivemarche.com

DANS LES DÉPARTEMENTS 35 - 44 - 49

leDRIVE InterMarché
ledrivemarche.com

POLÉMIQUE. Le Parti communiste et le Parti de gauche voient rouge. Plusieurs

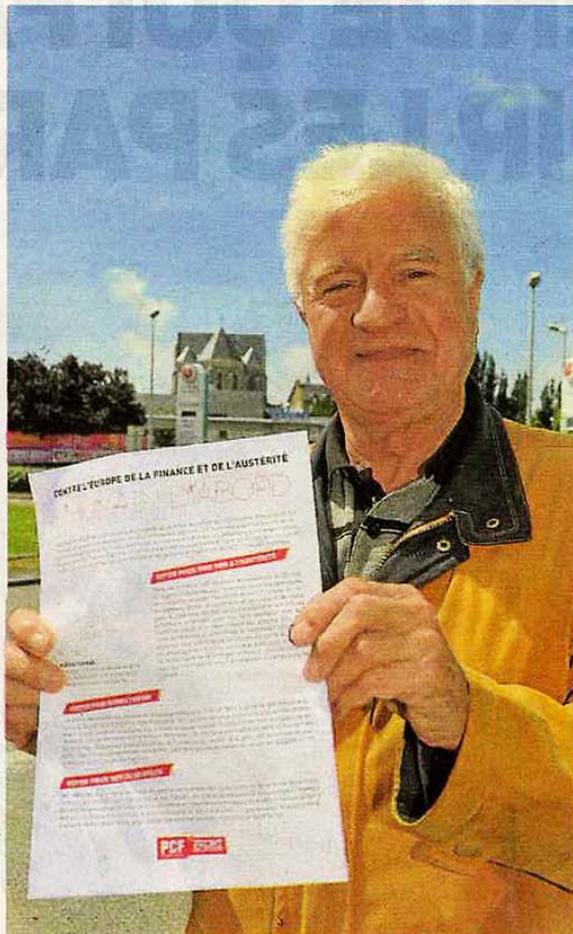
L'amende qui fait

Des militants ont été verbalisés alors qu'ils distribuait des tracts pour les Européennes sur la route. Fronde.

Ce vendredi 9 mai, c'était le jour de la fête de l'Europe. Gilet jaune sur le dos, Claude Aufort, militant communiste, a décidé de faire campagne pour les Européennes avec trois camarades du PC et du parti de gauche.

« J'ai 67 ans, j'ai passé l'âge de la provocation... », dit le militant

Les militants se sont postés au rond-point situé devant le « Super U » d'Herbignac. Claude Aufort s'est approché de la gendarmerie voisine. « Franchement, c'était classique, rien de sauvage, s'amuse Claude Aufort. La circulation n'était pas encombrée. » Soudain, ses amis l'ont vu s'engouffrer dans la brigade, répondant à l'invitation d'un militaire. « Un gendarme m'a demandé d'arrêter l'opération. Je lui ai poliment répondu que l'on se battait contre l'abstention... » Dans les locaux, l'explication s'est poursuivie. « On m'a notifié que je n'avais pas le droit de distribuer des tracts sur la voie publique et qu'il me fallait un arrêté du maire pour cette opération, rapporte Claude Aufort. J'ai répondu



Herbignac, hier: Claude Aufort, militant communiste, revient sur les « lieux du crime » avec le tract qu'il a diffusé. Photo PO-Nathalie Bourreau

que l'on procédait toujours ainsi et qu'il n'y avait aucun souci. Ensuite, on m'a averti que j'allais recevoir une contravention de 90 €... » Le ton est resté courtois, note l'ancien ingénieur chercheur au commissariat à l'énergie

atomique. « J'ai 67 ans, j'ai passé l'âge de la provocation... » Quelques minutes plus tard, deux amis de Claude Aufort sont arrivés pour quérir des nouvelles « de l'ancien », comme ils le surnomment

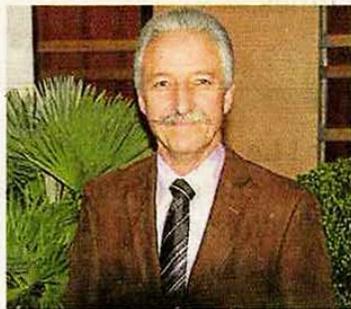
affectueusement. « On est tombé des nues, rapporte Marc Magnier, 57 ans, cheminot à la retraite. Lorsque l'on a indiqué qu'on était avec Claude, on eu droit à nos PV. » Marc Magnier dénonce un « excès de zèle. Cela fait 40 ans que je milite, je n'ai jamais eu de problème avec la police ou la gendarmerie. Cette opération était on ne peut plus banale, on en a fait des milliers comme ça, sans pépin. Les gens qui ne veulent pas de nos documents passent sans souci, il n'y a pas d'hostilité. Vendredi, tout le monde était sympa. Même un patron s'est arrêté. »

« J'assume »

Pour Claude Aufort, « ce n'est pas un drame mais une sacrée anomalie démocratique ». L'amende, estime-t-il, est « illégitime. Je ne conteste pas la loi mais à l'heure où chacun redoute de voir l'abstention triompher le 25 mai, la moindre des choses, c'est de faire preuve de souplesse, quel que soit le parti concerné. » Il ne contestera pas les PV devant un tribunal. « J'assume, j'ai distribué ces imprimés sur la voie publique. Et on recommencera, on n'a pas du tout l'intention d'arrêter la campagne à Herbignac... » Les responsables du Parti communiste et du Parti de gauche promettent de saisir le préfet et le ministre de l'Intérieur.

Yan Gauchard

ZOOM



Pascal Noël-Racine, maire PS d'Herbignac depuis 2008. Photo archives PO

« Aucun souci quand on tracte dans le bourg »

Risques d'accidents. « Je n'ai rien contre le Front de gauche, il n'y a aucun souci pour que les militants distribuent les tracts dans le bourg d'Herbignac, énonce Pascal Noël-Racine, maire PS de la commune. J'ai été avisé de cette histoire de PV par le policier municipal samedi. Je n'ai donné aucun ordre en ce sens. Le rond-point où avait lieu l'opération compte cinq branches, il y a pas mal de trafic à ce carrefour. On m'a expliqué que l'opération de distri-

bution perturbait la circulation, créant des ralentissements susceptibles d'engendrer un risque d'accidents. Si les gendarmes ont dressé des contraventions, c'est pour une raison uniquement liée à la sécurité, c'est leur travail. Ils ne verbalisent pas pour le plaisir... Est-ce qu'une telle opération est acceptée sur d'autres communes ? Je n'en sais rien. Si les gendarmes ont sévi, c'est que l'action menée ne pouvait pas être autorisée. »

adhérents vont recevoir une contravention. Ils auraient gêné la circulation à un carrefour à Herbignac

rager les militants



« Entrave à la circulation »

Riposte. Les gendarmes indiquent avoir été alertés de la distribution de tracts par le policier municipal d'Herbignac. « Il a demandé aux militants d'interrompre leur action ou de se déplacer sur le trottoir car l'opération gênait les automobilistes. Après un refus, il a sollicité la gendarmerie. Sur place, les militaires ont constaté qu'il y avait entrave à la circulation sur la voie publique. Les responsables politiques ont évidemment le droit à la liberté d'expression mais pas celui de gêner les gens. D'où les contraventions. » Quid de parents d'élèves distribuant des tracts hors de l'école (notre photo) ou de salariés criant leur colère lors d'un plan social ? « Le droit de manifester n'est pas remis en cause. Là, cette distribution ne s'inscrivait pas dans ce cadre », explique la gendarmerie.

Photo archives PO

« Une première, scandaleuse et aberrante »

De l'extrême droite à l'extrême gauche, les réactions sont quasi unanimes.

Aymeric Seassau ne décolère pas depuis vendredi. « Ce qui s'est passé à Herbignac est inadmissible. C'est une première scandaleuse, aberrante et dangereuse : on assiste à la criminalisation de l'action politique » assène le secrétaire départemental du PCF. « C'est toujours comme cela en campagne électorale, on tracte sur les ronds-points, devant les magasins... Mais là, envoyer la gendarmerie, verbaliser... Un pas vient d'être franchi ».

Le leader du PCF n'entend pas « passer cette histoire sous silence » et compte saisir la préfecture dès ce lundi : « Le 25 mai, on va encore



Aymeric Seassau (PC), Christian Bouchet (FN), Jean-Philippe Magnen (EELV) et François Pinte (UMP)

verser des larmes de crocodiles sur l'abstention record et on punit ceux qui s'investissent ? C'est absurde ».

A l'autre bout de l'échiquier politique, le secrétaire départemental du FN, est sur la même longueur d'ondes :

« Toute atteinte au libre exercice des libertés démocratiques est inacceptable, que ce soit des militants du Front de gauche, du Front national ou n'importe quel parti politique qui en soient victimes ». Pour autant, « ce n'est pas

nouveau, on voit cela de temps en temps dans certaines communes » du département. Ce que confirme François Pinte, le président de l'UMP 44 : « A Nantes par exemple, on nous demande de ne pas tracter à l'intérieur du marché et on respecte la règle »

Mais « la liberté de militer, d'exprimer ses idées fait partie de la République » s'insurge Jean-Philippe Magnen (EELV). « Une entrave à la circulation ? C'est n'importe quoi ! Cela s'est toujours fait de tracter dans la rue ».

François Pinte est plus mesuré : « Si les gendarmes ont estimé qu'il y avait un danger, les militants auraient dû respecter les directives données et optempérer. Mais les contraventions... C'est un peu beaucoup ».

L'INFO EN PLUS

Européennes : 25 listes le 25 mai

Abondance. Les 955 706 électeurs du département auront un large choix le 25 mai aux élections européennes. 25 listes de 18 candidats (titulaires et suppléants) se présentent dans la circonscription ouest (Pays de la Loire, Bretagne et Poitou-Charentes). Inévitablement, les grandes formations politiques mènent campagne : PS, UMP, EELV, FN ou UDI, allié au MoDem. Mais la palette de l'échiquier politique s'avère large. Les royalistes livrent aussi bataille, tout comme les Bretons, les féministes, « les citoyens du vote blanc » ou des militants de l'espéranto comme « langue pour l'Europe ». En 2009, seuls 43,25 % des électeurs s'étaient déplacés aux urnes.

Trois PV à 90 € pour distribution de tracts

En campagne pour les Européennes, autour d'un rond-point à Herbignac, des militants du Front de gauche ont été verbalisés.

Vendredi vers 17 h, quatre militants du Front de gauche, dont trois adhérents du PC et un du Parti de gauche, font campagne à Herbignac, en vue des élections européennes. Ils distribuent un tract de leur formation commune.

Trois d'entre eux se postent autour d'un rond-point, dit du Super U, un lieu propice pour le tractage à cette heure-ci. « **Nous nous sommes mis autour du rond-point, aux endroits où ça ne gênait pas trop la circulation. On avait tous notre gilet jaune** », explique l'un d'eux. Leur action n'attire pas moins l'attention des gendarmes. Les locaux de la brigade sont tout proches.

Les militants ignorent-ils qu'un article du code de la route punit le fait de distribuer des tracts « **aux conducteurs ou occupants de véhicules circulant sur une voie ouverte à la circulation publique** » ? Ou comptent-ils sur la tolérance qui pré-

vaut souvent dans certaines circonstances, comme les périodes électorales par exemple ?

Toujours est-il qu'à la gendarmerie, ils se voient infliger une contravention de 90 €, en application de la loi. Au grand dam des militants du Front de gauche dont l'un, évoquant la perspective tant redoutée d'une abstention record, souligne : « **Vendredi, c'était pourtant la journée de l'Europe** ».

La compagnie de gendarmerie de Saint-Nazaire précise toutefois que, quelques jours plus tôt, le policier municipal d'Herbignac avait demandé sans succès, à des personnes distribuant le même tract de quitter les lieux. Et que ce vendredi, peu avant l'intervention des gendarmes, il avait dû faire la même démarche, sans plus de succès.

J. D.

EUROPÉENNES

Une amende pour des militants

La polémique continue. Vendredi, à Herbignac (Loire-Atlantique), des militants du Front de gauche ont été verbalisés alors qu'ils distribuait des tracts sur un rond-point, à proximité d'un centre-commercial, dans le cadre des élections européennes du 25 mai.

Estimant que l'opération perturbait la circulation, un policier municipal aurait appelé les gendarmes. Trois militants communistes ont finalement écopé d'une amende de 90 € chacun. « C'est la liberté d'expression qui a été

sanctionnée, et il est inadmissible que cette pénalité financière soit maintenue », a réagi lundi Myriam Martin, la tête de liste Front de gauche pour les européennes dans l'Ouest. Mais la préfecture de Loire-Atlantique n'est pas du même avis, et s'est justifiée : « La légitime information du public ne peut être réalisée au détriment de la sécurité routière. » La préfecture a aussi indiqué qu'un échange a eu lieu au préalable avec les militants, mais que ceux-ci ont refusé de mettre fin à la distribution. ■

J. U.

Des

Trois militants ont écopé d'une amende de 90 euros pour "gêne à la circulation". PHOTO : PHOTO D'ILLUSTRATION/AFP

militants qui tractaient mis à l'amende pour avoir gêné à la circulation

Hier 16:45 EUROPEENNES – Trois militants du Front de gauche ont été interpellés à Herbignac alors qu'ils distribuait des tracts à proximité d'un centre commercial. Un policier municipal a en effet estimé qu'ils gênaient la circulation.

Ils tractaient, et ont reçu une amende. De quoi les énerver. Vendredi dernier, des militants du Front de gauche s'étaient installés à un carrefour à Herbignac, pour distribuer des tracts pour leur candidat, Myriam Martin, tête de liste pour l'Ouest pour les élections européennes.

Mais voilà. Un policier municipal qui passait par là a estimé que les trois hommes, trop près d'un centre commercial, gênaient la circulation. Et a entrepris de stopper l'opération. Sommé d'arrêter, un militant a refusé tout net. Et a écopé d'une amende de 90 euros. Ses deux amis, venus aux nouvelles, ont eu droit à la même sanction.

"On se battait contre l'abstention"

"On m'a demandé d'arrêter l'opération", explique un des condamnés à *Presse-Océan*, qui rapporte les faits dans son édition de ce lundi. "J'ai poliment répondu que l'on se battait contre l'abstention..." Un autre mis à l'amende, qui milite depuis 40 ans, explique "être tombé des nues" : "Cette distribution de tracts était on ne peut plus banale. Les gens qui ne veulent pas de nos documents passent sans souci, il n'y a pas d'hostilité. Vendredi, tout le monde était sympa. Même un patron s'est arrêté."

La tête de liste du Front de gauche Myriam Martin s'est elle fendu d'un communiqué pour "apporter tout son soutien à ces militants qui ne se sont pas laissés intimider et ont bien promis de continuer." Pour elle, "c'est la liberté d'expression qui a été sanctionnée et il est inadmissible que cette pénalité financière soit maintenue."

Coïncidence, l'événement est tombé... le jour de la fête de l'Europe. Un comble pour une opération qui visait à mobiliser pour les élections européennes.



15/05/2014

L'Humanité
Dimanche

Coup de sifflet



À la gendarmerie d'Herbignac (44), qui verbalise des militants



À Herbignac, près de Nantes, militants communistes et du PG ont été verbalisés par la gendarmerie alors qu'ils distribuait des tracts de campagne. L'un d'eux a écopé de 90 euros d'amende, au motif que cela gênait la circulation. À quand des distributions d'amendes devant les bureaux de vote ?